

Nom Prénom des parents
Adresse
Téléphone

Monsieur ou Madame XX
Directeur(trice) académique des services de
l'éducation nationale
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de XX (dpt)
Adresse

Lettre recommandée avec A.R.

Ville, date

Objet : Mise en demeure de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de XX, de procéder à l'exécution de la décision d'octroi d'AVSi notifiée par la MDPH.

Monsieur (ou Madame) le (la) Directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale,

En notre qualité de parents de NOM + prénom de l'enfant, nous vous rappelons que notre enfant bénéficie d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'intervention d'un Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel (AVSi) pour sa scolarisation à nom de l'établissement scolaire situé(e) sur la commune de nom de la commune.

Or, force est de constater que malgré cette décision, notre enfant ne bénéficie pas de la totalité de ses heures d'accompagnement. En effet, à ce jour il est à noter qu'un déficit hebdomadaire de Xh00 apparaît dans l'attribution des heures.

Dans ces conditions, et par la présente, nous vous demandons de bien vouloir exécuter la décision d'octroi d'un AVSi pour une durée de nombre d'heures par semaine, notifiée le date de la commission qui a octroyé les droits.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente.

Nous vous prions de croire, Monsieur (ou Madame) le (la) Directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Nom, prénom

Signature

Pièces Jointes :

- notification de la CDAPH du date
- copie du livret de famille.

Copie au Préfet (important)

Copie à l'IEN de circonscription et à l'enseignant référent de votre enfant.

Copie à l'Association des Paralysés de France

Nom Prénom des parents
Adresse
Téléphone

Monsieur ou Madame XX
Directeur(trice) académique des services de
l'éducation nationale
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de XX (dpt)
Adresse

Lettre recommandée avec A.R.

Ville, date

Objet : Mise en demeure de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de XX, de procéder à l'exécution de la décision d'octroi d'AVSi notifiée par la MDPH.

Monsieur (ou Madame) le (la) Directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale,

En notre qualité de parents de NOM + prénom de l'enfant, nous vous rappelons que notre enfant bénéficie d'une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'intervention d'un Auxiliaire de Vie Scolaire Individuel (AVSi) pour sa scolarisation à nom de l'établissement scolaire situé(e) sur la commune de nom de la commune.

Or, force est de constater que malgré cette décision, notre enfant ne bénéficie toujours pas de cet accompagnement.

Dans ces conditions, et par la présente, nous vous demandons de bien vouloir exécuter la décision d'octroi d'un AVSi pour une durée de nombre d'heures par semaine, notifiée le date de la commission qui a octroyé les droits.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente.

Nous vous prions de croire, Monsieur (ou Madame) le (la) Directeur(trice) académique des services de l'éducation nationale, à l'assurance de notre considération distinguée.

Nom, prénom

Signature

Pièces Jointes :

- notification de la CDAPH en date du date
- copie du livret de famille.

Copie au Préfet (important)

Copie à l'IEN de circonscription et à l'enseignant référent de votre enfant.

Copie à l'Association des Paralysés de France